

## Postulat

### Harmonisation et informatisation des documents de demande de permis de construire !

Le Département de l'urbanisme et de l'environnement est responsable des dossiers relatifs à l'aménagement local, au patrimoine immobilier communal, à la police des constructions (permis de construire), aux transports publics et à la protection de l'environnement en général. La mission confiée au Service de l'urbanisme et de l'environnement est orientée vers l'aide au projet afin de faire bénéficier tous les partenaires concernés (promoteurs, associations, privés) de conseils particuliers leur permettant de concrétiser leurs projets dans les meilleures conditions possibles.

Pour CS+POP, concrétiser des projets dans les meilleures conditions passe notamment par le téléchargement des documents relatifs aux permis de construire via internet. Ceci de manière à ce que ces documents puissent être remplis au moyen de l'outil informatique.

Toutes les personnes devant remplir une demande de permis - mais aussi et surtout les bureaux d'architecture - seront les premiers bénéficiaires de la mise à disposition de ces documents sur le site internet de la commune .

De plus, comme seul le Canton et les communes de Porrentruy et Delémont délivrent des permis de construire, il serait souhaitable que les services de ces administrations se rencontrent afin d'harmoniser leurs documents, de promouvoir des synergies et d'éviter de faire des choses à double.

Nous demandons au conseil communal

- 1 D'être l'initiateur d'un groupe de travail pour une harmonisation des documents relatifs aux demandes de permis de construire, groupe commun au Canton et aux communes de Porrentruy et Delémont, et de constituer un groupe de travail avec un membre de chaque service concerné pour mener une analyse globale sur les documents à fournir pour les demandes de permis de construire.
2. De préparer sous forme informatique les divers documents relatifs aux demandes de permis de construire pour ceux qui ont besoin de pouvoir les télécharger sur le site informatique de la commune, en indiquant quels documents sont nécessaires pour les 2 catégories : a) petit permis et b) grand permis.

  
Groupe CS + POP  
Natale Giuseppe